

Pour une planification durable ↳ de votre réseau

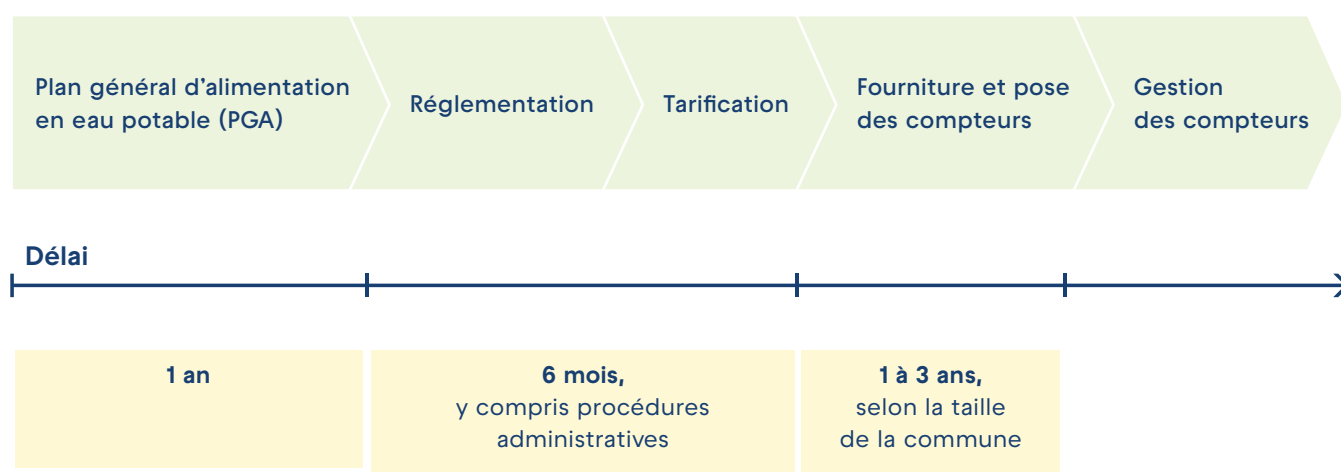




Eau potable

Parce que l'eau est une ressource vitale et précieuse, la gestion de son approvisionnement et de sa distribution requiert vision et anticipation. Pour une parfaite maîtrise de leur réseau d'eau potable, Genedis propose aux collectivités des solutions sur mesure. Du diagnostic de départ à la facturation, en passant par la réglementation et la gestion des compteurs, l'expertise de Genedis garantit aux communes de pouvoir s'appuyer sur un partenaire fiable de proximité.

Des solutions sur mesure, par étapes



Plan général d'alimentation en eau potable (PGA)

S'appuyant sur des données existantes (consommation, démographie, état des infrastructures, etc.), le PGA fournit une synthèse de la situation du réseau d'eau potable communal. Il s'accompagne de recommandations et de propositions d'amélioration, sous la forme d'un plan d'action à quinze ans, pour la mise aux normes du réseau et son développement. Établi en collaboration active avec la commune, le PGA permet la planification des investissements à court, moyen et long terme.

Réglementation

Le règlement communal sur l'eau potable doit répondre à des critères précis, imposés par la législation en vigueur. Genedis accompagne les communes dans l'établissement du texte, qui traite notamment des rapports de droits, des installations d'approvisionnement, des raccordements intérieur et extérieur, ou de la mesure du volume.

Tarification

Sur la base du PGA approuvé par la commune, d'une analyse structurelle du distributeur, du calcul des charges actuelles et de la planification des investissements, Genedis soumet à la commune une proposition de tarification. Une fois validée, cette dernière est intégrée au règlement communal.



Fourniture et pose des compteurs

Genedis gère l'intégralité des démarches relatives à l'installation des compteurs d'eau potable sur le territoire communal. Cela comprend les commandes de matériel, la planification et le suivi de la pose en collaboration avec des entreprises sanitaires locales, ainsi que la facturation de l'installation et des éventuelles modifications hydrauliques aux propriétaires des bâtiments. Grâce à cette solution clés en main, la commune n'a pas besoin d'investir dans les compteurs puisque Genedis le fait pour elle.



Gestion des compteurs

Les relevés annuels, la vérification des données et la création des décomptes sont assurés par Genedis, qui procède à la facturation aux propriétaires pour le compte de la commune. Un service à la clientèle est garanti pour la gestion des contentieux, les mutations et les nouveaux raccordements. Par ailleurs, Genedis procède à des contrôles de qualité sporadiques des équipements selon les exigences du règlement communal, ainsi qu'au renouvellement des compteurs en fin de vie ou défectueux.

Demander une offre ➡

+41 27 763 14 11
www.genedis.ch/eau



